



PROCES-VERBAL

DU COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février 2025 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 6 février deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à LE CELLIER, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRESTEC

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Déborah JOURDON

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Maurice PERRION, Anita MENET

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

L'ordre du jour était le suivant :

1. DÉCISIONS SYNDICALES

- 1.1 Changement de délégués syndicaux titulaires et suppléants au Comité syndical
- 1.2 Mise à jour du tableau des effectifs : suppression d'emploi
- 1.3 Débat d'orientation budgétaire 2025
- 1.4 Approbation du compte de gestion 2024.
- 1.5 Approbation du compte administratif 2024

1.6 Affectation du résultat

2. ACTUALITÉS DU SIVOM

3. QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal du comité syndical du 11 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

1-DÉCISIONS SYNDICALES

N°12.02.2025-01 : CHANGEMENT DE DELEGUES SYNDICAUX TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Les statuts du SIVOM du Secteur de Ligné prévoient qu'en cas de vacances parmi les délégués, le conseil municipal concerné pourvoit à son remplacement.

Monsieur Maurice PERRION a souhaité démissionner de ses fonctions de délégué titulaire au sein du SIVOM du secteur de Ligné,

Par délibération en date du 22 novembre 2024, la commune de Ligné a désigné Monsieur Guillaume NIEL en tant que membre titulaire et Monsieur Alain BOURGET en tant que membre suppléant.

Monsieur Alain BOURGET a souhaité démissionner de ses fonctions de membre suppléant.

En conséquence et par délibération en date du 23 janvier 2025, la commune de LIGNE a désigné Monsieur Maurice PERRION en tant que membre suppléant ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOM du secteur de Ligné,

Vu la délibération de la commune de Ligné en date du 22 novembre 2024 désignant Monsieur Guillaume NIEL en tant que membre titulaire et Monsieur Alain BOURGET en tant que membre suppléant,

Vu la délibération de la Commune de Ligné en date du 23 janvier 2025 désignant un nouveau délégué suppléant,
Vu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Prendre acte de ce changement de délégués au sein du comité syndical
- DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

N°12.02.2025-02 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'EMPLOI

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Or, un certain nombre de postes avaient été ouverts pour des recrutements. Après les opérations de recrutement et au vu des grades des personnes retenues, il est nécessaire de supprimer les postes non pourvus à savoir :

- **Sur l'emploi de directeur de l'accueil périscolaire et de loisirs de Mouzeil**, un animateur à temps complet (catégorie B) a été recruté.

Il convient en conséquence de supprimer les postes

- Adjoint d'animation principal de 1ère classe 35h00
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe 35h00

- **Sur l'emploi de directeur adjoint de l'accueil périscolaire et de loisir de Ligné**, un adjoint d'animation à temps complet a été recruté.

Il convient en conséquence de supprimer les postes

- Adjoint d'animation 2ème classe à temps complet
- Adjoint d'animation 1ère classe à temps complet

Par ailleurs, lors de la reprise en gestion directe de l'accueil périscolaire et de loisirs « le coin des enfants » par le SIVOM, 9 postes avaient été créés :

1 Emploi permanent à temps complet de Directeur de structure d'accueil APS ALSH pour :

1 Emploi permanent à temps non complet (31/35^{ème}) de Directeur adjoint de structure d'accueil APS ALSH

et 7 emplois permanents d'Animateurs à temps non complet:

- 1 emploi à 17.5/35^{ème}
- 2 emplois à 28/35^{ème}
- 2 emplois à 26/35^{ème}
- 1 emploi à 24/35^{ème}
- 1 emploi à 22.5/35^{ème}

Depuis, le poste de directeur adjoint a évolué vers un temps complet (délibération 14.02.2024-02 du 14 février 2024) et seuls les 4 postes suivants sont nécessaires :

- 1 emploi à 17.5/35^{ème}
- 1 emplois à 28/35^{ème}
- 1 emplois à 26/35^{ème}
- 1 emplois à 12.5/35^{ème} (créé par délibération 11.12.2024-04) en date du 11 décembre 2024

Il convient en conséquence de supprimer les emplois suivants :

4 postes d'adjoint d'animation :

- 1 poste à 31/35^{ème} (poste de directeur adjoint)
- 1 poste à 28/35^{ème}
- 1 poste à 26/35^{ème}
- 1 poste à 24/35^{ème}

De plus, afin de permettre des avancements de grade, il avait été créé par délibération N°2021-03T03 du 10 février 2021 et délibération 12.06.2024-10 du 12 juin 2024 les 4 postes suivants :

- Rédacteur principal de 1ère classe à 21/35^{ème}
- Agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle 31.5/35^{ème}
- Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet

À la suite de la nomination des agents au 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} juillet 2024, il convient de supprimer les postes

suivants :

Rédacteur principal de 2nde classe à 21/35^{ème}

Agent social à temps complet

Educatrice de Jeunes Enfants à 31.5/35

Educatrice de jeunes enfants à temps complet

Enfin, à la suite d'un départ en retraite, il avait été créé par délibération du 9 octobre 2023 un poste à d'adjoint d'animation à 30h à l'accueil périscolaire et de loisirs de Mouzeil afin de préparer le départ en retrait d'un agent sur poste d'adjoint d'animation à 21H. En conséquence, il convient de supprimer ce poste **d'adjoint d'animation à 21h.**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la délibération N°2020-31T27 du 07 octobre 2020 modifié par délibération 11.10.2023-06 du du 11 octobre 2023 créant le poste de Directeur ALSH & Périscolaire de Mouzeil et créant les emplois correspondants au tableau des effectifs,

Vu la délibération n°14.02.2024-02 DU 14 Février 2024 créant l'emploi de Directeur adjoint Périscolaire et de loisirs de Ligné et créant les emplois correspondants au tableau des effectifs,

Vu les avis favorables du comité social territorial en date 16 décembre 2024 et du 7 février 2025 autorisant la suppression des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Supprimer les emplois suivants au tableau des effectifs :

1 poste de rédacteur principal de 2nde classe à 21/35^{ème}

1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet

1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

1 poste d'adjoint d'animation à 31/35ème (poste de directeur adjoint)

1 poste d'adjoint d'animation à 28/35ème

1 poste d'adjoint d'animation à 26/35ème

1 poste d'adjoint d'animation à 24/35ème

1 poste d'agent social à temps complet

1 poste d'éducatrice de Jeunes Enfants à 31.5/35

1 poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet

1 poste d'adjoint d'animation à 21h.

- Adopter en conséquence le nouveau tableau des effectifs ci-après,

- Modifier en conséquence les délibérations suivantes en supprimant les grades susvisés :

- La délibération N°2020-31T27 du 07 octobre 2020 modifié par délibération 11.10.2023-06 du 11 octobre 2023 créant le poste de Directeur ALSH & Périscolaire de Mouzeil et créant les emplois correspondants au tableau des effectifs,
- La délibération n°14.02.2024-02 DU 14 Février 2024 créant l'emploi de Directeur adjoint Périscolaire et de loisirs de Ligné et créant les emplois correspondants au tableau des effectifs,

FILIERE	Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Date d'application	Grade	Cat.	Durée du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	etp	Nbre de poste	Poste pourvu	Libellé de l'emploi	Statut (Stagiaire, titulaire, contractuel)
Service Administratif											
ADMINISTRATIVE	N°22-12T12 DU 6 avril 2022 modifiée par n°2022-44 du 7 décembre 2022	1er juillet 2022	attaché	A	21.00	21H00	0.6	1	1	directeur général des services	Contractuel
ANIMATION	N°17/2008 du 12 juin 2008	16 juillet 2008	Animateur	B	35.00	35H00	1	1	1	Coordonnateur	Titulaire
ADMINISTRATIVE	12.06.2024-10 du 12 juin 2024	1er juillet 2024	Rédacteur principal de 1ère classe	B	21.00	21H00	0.6	1	1	gestionnaire comptable	Titulaire
ADMINISTRATIVE	N°2017-52T36 du 11 octobre 2017	1er décembre 2017	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35.00	35H00		1	0	Secrétaire Comptable	
ADMINISTRATIVE	n°2023-13 DU 21 juin 2023	1er juillet 2023	adjoint administratif	C	24.50	24H30	0.7	1	1	assistant administratif et ressources humaines à temps non complet	Titulaire
Service Jeunesse											
ANIMATION	n°2021- 16T16du 17 mars 2021 modifiée par délibération N°2022-11T11 DU 06/04/2022 et délibération 21.06.2023-09 du 21 juin 2023	01-juil-23	ANIMATEUR	B	35.00	35		1	0		
ANIMATION	n°2021- 16T16du 17 mars 2021 modifiée par délibération N°2022-11T11 DU 06/04/2022 et délibération 21.06.2023-09 du 21 juin 2023	01-juil-23	ADJOINT D ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère classe	C	35.00	35	1	1	1	Responsable Activités Jeunesse	Titulaire
ANIMATION	n°2021- 16T16du 17 mars 2021 modifiée par délibération N°2022-11T11 DU 06/04/2022 et délibération 21.06.2023-09 du 21 juin 2023	01-juil-23	ADJOINT D'animation principal de 2ème	C	35.00	35H00	1	1	0		
ANIMATION	N°2016-57T37 du 7 décembre 2016	1er février 2017	Adjoint d'animation	C	35.00	35H00	1	1	1	Animateur	Titulaire
ANIMATION	N°2016-57T37 du 7 décembre 2016 modifié par délibération du 13 décembre 2023	1er janvier 2017	Adjoint d'animation	C	35.00	35H00	1	1	1	Animateur	Titulaire
ANIMATION	N°22.03.2023-11 du 22 mars 2023		adjoint d'animation	C	21.00	21h00	0.6	1	1	Animateur	Titulaire
Service ALSH & Périscolaire											
ANIMATION	N°2020-31T27 du 07 octobre 2020 modifié par délibération 11.10.2023-06 du 11 octobre 2023	1er novembre 2023	Animateur	B	35.00	35H00	1	1	1	Directeur ALSH & Périscolaire	Contractuel
ANIMATION	22.03.2023-10 du 22 mars 2013	1er avril 2023	Adjoint d'animation	C	30.00	30h00	0.86	1	1	Directeur adjoint Périscolaire	CDI
ANIMATION	N°2019-0T0 du 10 octobre 2019	1er novembre 2019	Adjoint d'animation	C	17.50	17H30	0.5	1	1	Animateur ALSH & Périscolaire	Titulaire
ANIMATION	N°2017-23T19 du 15 mars 2017	1er avril 2017	Adjoint d'animation	C	12.12	12H07	0.35	1	1	Animateur Périscolaire	Titulaire
ANIMATION	n°11.10.2023 du 11 octobre 2023	11/10/2023	adjoint d'animation	C	30.00	30	0.86	1	1	animateur periscolaire et ALSH	STAGIAIRE
ANIMATION	N°2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Animateur	B	35.00	35H00	1	1	1	Directeur APS ALSH "L'île aux enfants"	CDI
ANIMATION	n°14.02.2024-02 DU 14 Février 2024	14-févr-24	adjoint d'animation	C	35.00	35	1.00	1	1	Directeur adjoint Périscolaire	STAGIAIRE
ANIMATION	N°2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Adjoint d'animation	C	17.50	17H30	0.5	1	1	Animateur "L'île aux enfants"	CDI
ANIMATION	N°2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Adjoint d'animation	C	28.00	28H00	0.8	1	1	Animateur "L'île aux enfants"	CDI
ANIMATION	N°2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Adjoint d'animation	C	26.00	26H00	0.74	1	1	Animateur "L'île aux enfants"	STAGIAIRE
ANIMATION	N°2022-13T13 du 06 avril 2022	1er juin 2022	Adjoint d'animation	C	26.00	26H00	0.74	1	1	Animateur "L'île aux enfants"	STAGIAIRE
ANIMATION	n°11.12.2024-04 du 11 décembre 2024	1er janvier 2025	adjoint d'animation	C	12.50	12H30	0.36	1	1	Animateur "L'île aux enfants"	Contractuel

Services Halte-Garderie & Multi-accueil												
SOCIALE	N°2021-15T15 du 17 mars 2021	1er janvier 2021	Educatrice de Jeunes Enfants	A	35.00	35H00	1	1	1	Directeur Multi-Accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
SOCIALE	12.06.2024-10 du 12 juin 2024	1er juillet 2024	Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	35.00	35H00	1	1	1	Directeur adjoint Multi-accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
MEDICO SOCIALE	N°2018-55 du 13 juin 2018	21-août-18	Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	B	35.00	35H00	1	1	1	Auxiliaire de puériculture Multi-Accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
MEDICO SOCIALE	n°21.06.2023-11 du 21 juin 2023	1er juillet 2023	Auxiliaire de puériculture	B	35.00	35H00	1	1	1	Auxiliaire de puériculture Multi-Accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
MEDICO SOCIALE	12.06.2024-07 du 12 juin 2024	1er juillet 2024	Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	B	26.13	26.08	0.75	1	1	Auxiliaire de puériculture Multi-accueil "Les Lucioles" & "Les Libellules"	Titulaire	100%
SOCIALE	N°2021-03T03 du 10 février 2021	01-mars-21	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C	35.00	35H	1	1	1	Agent d'accueil Multi-accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
SOCIALE	N°2018-55 du 13 juin 2018	21-août-18	Agent social	C	28.00	28h	0.8	1	1	Agent d'accueil Multi-accueil "Les Lucioles"	Titulaire	100%
TECHNIQUE	n°21.06.2023-12	1er juillet 2023	adjoit technique polyvalent à temps non complet	C	20.00	20	0.57	1	1	agent de service polyvalent	Titulaire	100%
Service Relais Petite Enfance												
SOCIALE	N°2021-15T15 du 17 mars 2021	1er janvier 2021	Educatrice de Jeunes Enfants	A	35.00	35H00	1	1	1	Responsable Relais Petite Enfance	Titulaire	80%
SOCIALE	12.06.2024-10 du 12 juin 2024	1er juillet 2024	Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	31.50	31H30	0.9	1	1	Agent Relais Petite Enfance & Directeur HG "Les Libellules"	Titulaire	100%

N°12.02.2025-03 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Madame la Présidente expose que :

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) joint à la présente note sera présenté par Mme La Présidente.

Madame cordier explique que le contexte national impacte peu le SIVOM contrairement aux communes.

Au vu des résultats et des perspectives, le SIVOM ne devrait pas avoir à augmenter ses participations en 2025. Une augmentation régulière des tarifs pour compenser l'inflation sera proposée chaque année pour maintenir un niveau de recettes en cohérence avec l'évolution des dépenses et éviter des augmentations abruptes des tarifs. Parallèlement une augmentation des participations des communes suivant l'inflation pourrait être envisagée dans les années à venir afin d'éviter des augmentations brutales comme celles pratiquées pour les budgets 2022 et 2023.

Madame Florence BEZIER explique que l'augmentation des tarifs est une démarche dans laquelle s'inscrivent également les communes puisque Mouzeil a également augmenter ses tarifs restauration scolaire.

Monsieur Daniel PAGEAU souhaite que les participations des communes ne soient pas augmentées de manière systématique en suivant l'inflation mais plutôt en fonction des besoins.

Madame Jacqueline LE TEXIER approuve les propos de Monsieur Daniel PAGEAU et informe que la Commune de Mouzeil ne souhaite pas voir les participations des communes augmenter de manière régulière pour suivre l'inflation.

Madame Cécile COTTINEAU trouve cohérent le fait d'augmenter les tarifs famille après les gros efforts consentis par les communes en 2022 et 2023 (+11% et +24.5%)

Madame CORDIER termine la présentation du rapport d'orientation budgétaire sur les perspectives de fin de mandat avec la mise en place du service public enfance et la nécessité de faire évoluer nos statuts pour tenir

compte des évolutions législatives. L'évolution des statuts sera soumise au comité syndical lors de sa session de juin 2025 puis à l'approbation des communes qui auront trois mois pour délibérer à compter de la réception de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB ;

N°12.02.2025-04 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Madame la Présidente expose que :

Pour l'année 2024, le compte de gestion s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Résultat de clôture 2023	233 755.67 €	25 354.67 €	259 110.34 €
Dépenses (Mandats émis en 2024)	1 416 977.40 €	40 294.81 €	1 457 272.21 €
Titres (Titres émis en 2024)	1 442 410.83 €	40 763.94 €	1 483 174.77 €
Résultat de l'exercice 2024	25 433.43 €	469.13 €	25 902.56 €
Résultat de clôture 2024	259 189.10 €	25 823.80 €	285 012.90 €

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du budget général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Véronique ALLARD et Laurence HERVOUET, receveuses, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que les receveuses ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elles ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrites de passer dans leurs écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Mesdames Véronique ALLARD et Laurence HERVOUET, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°12.02.2025-05 : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif dressé par Madame Anne-Marie CORDIER, Présidente, est présenté au comité syndical par Madame Suzanne LELAURE, 2^{ème} vice-présidente:

Pour l'année 2024, le compte administratif s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Résultat de clôture 2023	233 755.67 €	25 354.67 €	259 110.34 €
Dépenses (Mandats émis en 2024)	1 416 977.40 €	40 294.81 €	1 457 272.21 €
Titres (Titres émis en 2024)	1 442 410.83 €	40 763.94 €	1 483 174.77 €
Résultat de l'exercice 2024	25 433.43 €	469.13 €	25 902.56 €
Résultat de clôture 2024	259 189.10 €	25 823.80 €	285 012.90 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2024	EXECUTE 2024	TAUX EXECUTION
011	Charges à caractère général	200 513 €	159 872.84 €	80 %
012	Charges de personnel	1 161 876 €	1 040 932.27 €	90%
65	Autres charges de gestion courante	179 396 €	175 729.36 €	98%
66	Charges financières	1 100 €	- €	0%
67	Charges spécifiques	200 €	- €	0%
68	Dotations aux amortissements et provisions	400 €	400 €	100%
	Sous-Total 1 - Dépenses réelles	1 543 485 €	1 376 934.47 €	89%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 904 €	40 042.93 €	98%
	Sous-Total 2 - Dépenses d'ordre	40 904 €	40 042.93 €	98%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	- €	- €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 584 389 €	1 416 977.40 €	89%

011 Charges à caractère général :

Les charges à caractère général diminuent de 9500 € en 2024. Cela s'explique par une charge de fonctionnement en moins par rapport à 2023 : l'étude enfance jeunesse. Si on retire cette dépense non récurrente faite en 2023, les charges à caractère général restent donc stables.

012 Charges de personnel

Malgré une réévaluation du RIFSEEP en juillet 2024, l'augmentation de 5 points d'indice de l'ensemble des agents l'augmentation des charges de personnel n'atteint pas 1% (0.8%) par rapport à l'exécuté 2023.

Cela s'explique par une baisse des arrêts maladie en 2024, le recrutement de titulaire et une gestion au plus près des emplois temporaires et saisonniers.

65 Autres charges de gestion courante

Logiciels informatiques et antivirus

Avec 14 316.09 € d'exécuté pour une budgété de 13 583 €, on constate une augmentation générale des prix pratiqués par les fournisseurs (logiciels BL, la maintenance informatique, l'antivirus et l'abonnement Microsoft). Cette tendance se poursuivra en 2025.

Les subventions de fonctionnement versées aux associations en 2024

Lors du budget 2024, une enveloppe de 3 519 € de subvention supplémentaire avait été votée par rapport au CA 2023.

Ces associations ont également bénéficié de subvention d'investissement.

Une subvention de 150 € a également été versée aux associations PEPS AM et SOS URGENCE GARDE D'ENFANT.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2024	EXECUTE 2024	TAUX D'EXECUTION
013	Atténuations de charges	23 000 €	26 687.72 €	116%
70	Produits services et ventes directe	335 610 €	358 110.77 €	107%
74	Dotations, subventions et participations	998 912 €	1 055 138.50 €	106%
75	Autres produits de gestion courante	- €	423.03 €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	
	Sous-Total 1 - Recettes réelles	1 357 522 €	1 440 376.06 €	106%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	233 755 €	233 755.67 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 112 €	2 050.81 €	
	Sous-Total 2 - Recettes d'ordre	3 112 €		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 591 277 €	1 676 166.50 €	106%

74 : produits et vente des services (Recettes familles)

Les recettes familles sont constantes entre 2023 et 2024. Le taux d'exécution budgétaire était de 123.33% au CA 2023 et de seulement 108.74% en 2024. Les prévisions budgétaires sont donc de plus en plus ajustées.

74 dotations, subventions participations

Recettes CAF

Sur les 383 420 € prévus au BP 2024, 464 762 € ont été perçus sur l'exercice 2024.

L'excédent de 81 342 € entre BP et réalisé, s'explique de la façon suivante :

- 22 799.29 € perçus au titre de l'année 2023 pour l'action Plan mercredi
- 19 828.50 € d'excédent pour le secteur enfance : financement plus favorable de la CTG grâce à l'intégration du Plan Mercredi : passage de 0,15 c à 0,40 c/heure enfant
- 25 644 € d'excédent sur le secteur petite enfance : les sommes prévisionnelles avaient été minorées au vu des indus sur l'exercice précédent liés aux problématiques de remplissage
- 8 625 € de subvention de fonctionnement RPE (il ne s'agit ni d'une prestation de service ni d'un bonus Ctg, il s'agit d'une aide au fonctionnement des RPE, son montant représente 43 % du prix de revient plafonné du RPE)

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2024 (A)	EXECUTE 2024	RAR
	2051 -Concessions et frais similaires	7 400.00 €	1 575.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	7 400.00 €	1 575.00 €	4 825.00 €
	20421- Biens mobiliers, matériel et études	15 000.00 €	8 305.95 €	
204	Subvention d'équipement	15 000.00 €	8 305.95 €	
	21838 - Autre matériel informatique	8 084.00 €	3 454.75 €	
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	12 000.00 €	9 160.80 €	
	2185 - Matériel de téléphone	643.00 €	- €	
	2188 -			
	2158 - Autres immobilisation corporelles	20 740.00 €	15 747.50 €	
21	Immobilisations corporelles	41 467.00 €	28 363.05 €	
	198 - neutralisation d'investissement	3 112.00 €	2 050.81 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 112.00 €	2 050.81 €	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 979.00 €	40 294.81 €	4 825.00 €

Le taux d'exécution est de 60% sans les restes à réaliser et de 67.36 % en les ajoutant. Ces derniers devront être reportés sur le BP 2025 (4 825€).

Subvention d'investissement : au BP 2023, 15 000 € de subvention d'investissement avaient été inscrits au budget. Par délibération en date du 12 juin 2024, le comité syndical a voté la répartition de l'enveloppe pour un montant de 8305.95 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CODE	CHAPITRE	BP+DM 2024	EXECUTE 2024
	10222 - F.C.T.V.A.	721.00 €	721.00 €
	1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	721.00 €	721.01 €
001	Solde d'exécution de la section	25 354.67 €	25 354.67 €
	280421- Amort. Biens mobiliers, matériel et études	3 112.00 €	2 050.81 €
	2805 -Amort.concessions et droits similaires, brevets, licences...	6 274.00 €	6 274.70 €
	281838 - Amort.autre matériel informatique	8 983.78 €	8 983.78 €
	28148 - Amort.autres matériels de bureau et mobiliers	19 540.26 €	19 539.94 €
	28185 - Amort.autres matériels de téléphonie	422.83 €	421.91 €
	28188 - Amort.autres	2 570.50 €	2 771.79 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 903.37 €	40 042.94 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	66 979.04 €	66 118.61 €

La section d'investissement présente un résultat 2024 excédentaire de 469.12 € et un résultat cumulé

excédentaire de 25 823.79 €. Les investissements des services du SIVOM sont financés par des recettes d'amortissement, le FCTVA ainsi que le résultat cumulé et sont stables depuis 2 ans.

Les résultats sont conformes au compte de gestion

Madame Anne-Marie CORDIER, Présidente, s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 9	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

- De prendre acte du Compte administratif tel que présenté ci-dessus
- De constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°12.02.2025-06 : AFFECTATION DU RESULTAT

Madame la Présidente expose que :

Après l'approbation du compte administratif 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat conforme aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2024 :	excédent	25 433.43 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent	233 755.67 €
Résultat comptable cumulé :	excédent	259 189.10 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	469.13 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	25 354.67 €

Résultat comptable cumulé :	excédent	25 823.80 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		4 825 00€

Excédent réel de financement 20 998.80 €

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement.

Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : Excédent reporté 259 189.10 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 : 25 823.80 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Approuver l'affectation du résultat tel que présentée dans le tableau ci-dessus exposé,

2. DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

N°11.2024-1 CONTRAT DE SERVICE PROSELIS
N°01.2025-01 CONVENTION DE PARTENARIAT EN VUE DE L'ORGANISATION DE L'ECO-R'AIDE
N°01.2025-02 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AMICALE LAIQUE DU CELLIER DANS L'ECADRE DU DISPOSITIF LIRE ET FAIRE LIRE
N°01.2025-03 AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF ALSH PERISCOLAIRE

3. ACTUALITÉS DU SIVOM

4. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, remercie les membres du comité syndical et lève la séance à 20h49.

Ordre des délibérations comité syndical du 12 février 2025	
n°12.02.2025-01	CHANGEMENT DE DELEGUES SYNDICAUX TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL
n°12.02.2025-02	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'EMPLOI
n°12.02.2025-03	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
N°12.12.2024-04	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
N°12.12.2024-05	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
n°12.02.2025-06	AFFECTATION DU RESULTAT

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRESTEC

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Aurelia AUDRAIN, Philippe

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Déborah JOURDON

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Maurice PERRION ,

Sivom du secteur de Ligné – Dép

PV du
13 février
2025

MOREL, Céline VERMOSEN

Anita MENET

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Marina JULIENN

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER

Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

La Présidente,

Anne-Marie CORDIER

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ
Tel : 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT